

Avenir et sécurité au Conseil municipal de Malaunay

28 juin 2019

Une séance du conseil municipal plutôt technique mais important et structurant pour la ville, avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Plan Local de l'Habitat, la création d'un CLSPD, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et le vote de subventions aux coopératives scolaires pour financer les sorties de fin d'année des écoliers. Revue des délibérations...

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Depuis 2012, la politique de prévention de la délinquance s'est largement renforcée : effectif de police municipale passé de 1 à 3 agents, création d'une brigade cynotechnique, acquisition d'un cinémomètre et de véhicules électriques. Des dispositifs d'insertion ont aussi été pensés, avec la création de la MEF-Malaunay Emploi Formation et l'aide au permis de conduire. Afin de poursuivre cette politique, Malaunay créé une instance de concertation, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Son rôle : faciliter le dialogue entre les différentes parties concernées par la lutte contre l'insécurité.

Présidé par le Maire, le CLSPD regroupe les services de la Préfecture, du Département, des représentants d'associations œuvrant à la prévention, la sécurité, l'aide aux victimes, au logement, aux transports collectifs, à l'action sociale ou aux activités économiques. Il se réunit au moins une fois par an et peut proposer des actions de prévention ponctuelles, les suivre et les évaluer, ou constituer des groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation territoriale ou thématique.

« Ce dispositif n'est pas une obligation, c'est un choix local. J'ai souhaité mettre en place ce nouvel outil afin de renforcer la coordination entre les police municipale et nationale sur notre secteur et en y associant les autres acteurs de la commune comme les bailleurs afin de pouvoir lutter contre les incivilités du quotidien notamment » conclut le Maire.

SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR ACTIVITES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

La Ville a créé une dotation pour les activités éducatives et pédagogiques pour les élèves de maternelles et élémentaires des groupes scolaires pour les soutenir dans leurs projets.

L'école maternelle Georges BRASSENS a fait connaître 1 projet chiffré de sortie pédagogique à la Ferme du Vieux Puits à Pissy-Pôville.

5 projets chiffrés de sorties pédagogiques ont été proposés par l'école maternelle Miannay, à l'Hôpital des nounours de la faculté de médecine de Rouen, au Parc zoologique de Clères, à la ferme du Vieux Puits à Pissy-Pôville et à la Maison des forêts de Darnétal.

La Ville a ainsi voté la prise en charge du transport à hauteur de la dotation par élève concerné. A noter que chaque élève des cycles 1 et 2, peut ainsi bénéficier d'une dotation de 10 €, et chaque élève du cycle 3, d'une dotation de 13 €.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Le Plan local d'urbanisme à l'échelle métropolitaine, c'est un travail de plusieurs années qui va impacter l'ensemble des communes et donc ses habitants. *« C'est d'abord l'occasion de remercier les services*

métropolitains pour ce travail de grande qualité » a précisé le Maire lors de ce Conseil municipal.

En 2015, la Métropole avait lancé le processus avec une phase de diagnostic autour des enjeux d'armature urbaine, naturelle, écologie urbaine, enjeux paysagers et patrimoniaux, enjeux fonciers. En octobre, le Conseil Métropolitain avait prescrit l'élaboration du PLU de la Métropole Rouen Normandie sur l'ensemble de son territoire, défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation dans la production des différentes pièces constitutives du projet.

Un travail de co-production a alors été mené avec des ateliers de travail territorialisés : 23 ateliers en phase Diagnostic (armature urbaine, armature naturelle, écologie urbaine, enjeux paysagers et patrimoniaux, enjeux fonciers) et de PADD ont été organisés à l'échelle des Pôles de Proximité entre mai et novembre 2016, et 83 ateliers en phase réglementaire organisés à l'échelle des Pôles de Proximité entre mars 2017 et mai 2018. Des échanges bilatéraux ont également permis de dimensionner les zones à urbaniser, préciser le contenu des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et expliciter les résultats des études sur les risques (ruissellements/inondations, cavités souterraines) et le diagnostic agricole.

La plateforme collaborative a constitué un espace d'échange et de diffusion des informations entre les communes et la Métropole. Les communes y ont déposé leurs contributions et la Métropole a mis à la disposition des communes de nombreux documents : étude du potentiel foncier, recensement du patrimoine bâti et naturel, études ruissellements et recensement des cavités souterraines, diagnostic agricole, supports des ateliers et comptes rendus, PADD soumis au débat, projets d'OAP, projet de règlement graphique et écrit, etc.

En décembre 2016 et juin 2018, chaque conseil municipal a été invité à débattre des orientations générales du PADD. A l'automne 2018, a été proposé un objectif de modération de la consommation foncière pour l'habitat plus ambitieux que celui initialement affiché dans le projet débattu en 2017.

En complément, la commune a souhaité appliqué le coefficient biotope sur son territoire, afin de répondre à l'approche environnementale de l'urbanisme engagée lors de la révision du PLU en 2016. Ce coefficient décrit la proportion de surface favorable à la nature sur la parcelle (par exemple pour un coefficient de 0.3, les surfaces écoaménageables représentent 30% de la parcelle).

Le Conseil municipal a ainsi émis un avis positif sur le projet de PLU de la Métropole Rouen Normandie.

AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Engagée en 2016, la Métropole Rouen Normandie a élaboré ces dernières années son nouveau Programme Local de l'Habitat. Lié au PLU, il en a pris en compte les orientations pour définir pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur lorsqu'ils existent, ainsi que du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et, le cas échéant, de l'accord collectif intercommunal ».

Le Programme Local de l'Habitat comprend un diagnostic, des orientations et un programme d'actions composé d'un programme d'actions thématique et de fiches communales.

Le Conseil municipal a émis un avis positif sur ce projet.